

ACTION URGENTE

DÉTENTION ARBITRAIRE D'UNE MILITANTE KURDE

Zahra Mohammadi, militante kurde de la société civile âgée de 29 ans, est détenue arbitrairement depuis son arrestation le 23 mai 2019 à Sanandaj, dans la province iranienne du Kurdistan. Elle est inculpée d'atteintes à la sécurité nationale, en lien avec le travail qu'elle mène dans la société civile pour aider les membres marginalisés de la minorité kurde d'Iran.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Prosecutor General of Sanandaj Mohammad Jabbari

*c/o Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations unies
Chemin du Petit-Saconnex, 28
1209 Genève, Suisse*

Monsieur Mohammad Jabbari,

Zahra Mohammadi, militante kurde de la société civile, a été accusée de coopération avec des groupes d'opposition kurdes et inculpée d'atteintes à la sécurité nationale en raison de ses activités pacifiques pour venir en aide aux membres marginalisés de la population kurde d'Iran, y compris en donnant des cours de kurde. Le 18 septembre 2019, sans que ses avocats ni sa famille ne soient prévenus, Zahra Mohammadi a été transférée devant la première chambre du Tribunal révolutionnaire de Sanandaj pour une audience qui a été annulée par la suite.

Le 23 mai 2019, Zahra Mohammadi a été arrêtée chez elle par des agents en civil du ministère du Renseignement puis détenue à l'isolement dans un lieu inconnu jusqu'au 31 mai, data à laquelle elle a été transférée à la prison de Sanandaj et où sa famille a été informée de son sort. Par la suite, lors d'une visite familiale, Zahra Mohammadi a affirmé qu'on l'avait poussée à « avouer » sous la contrainte pendant les huit jours passés en détention secrète. Entre le début du mois de juin et le début du mois de juillet, Zahra Mohammadi a pu être régulièrement en contact avec sa famille. Du 6 juillet au 16 septembre 2019, Zahra Mohammadi a été détenue au secret et sa famille n'a reçu aucune information à son sujet en dépit de ses nombreuses tentatives pour savoir ce qui lui était arrivé. Lorsque cette période de détention au secret a pris fin, Zahra Mohammadi a pu dire à sa famille que pendant cette période elle avait été conduite tous les jours dans les locaux du ministère du Renseignement pour de longues séances d'interrogatoire et qu'on l'avait de nouveau soumise à d'intenses pressions pour qu'elle « avoue » avoir coopéré avec des groupes d'opposition kurdes, ce qu'elle a nié. Elle a dit que les personnes qui l'avaient interrogée avaient menacé d'arrêter des membres de sa famille si elle n'acceptait pas de travailler pour le ministère du Renseignement et de signer des « aveux » pré-rédigés. Elle n'a rencontré ses avocats qu'une seule fois, près de quatre mois après son arrestation et après la fin de la deuxième série d'interrogatoires en détention au secret.

Zahra Mohammadi est en mauvaise santé. Elle souffre actuellement de troubles gastriques. Elle souffrait avant son arrestation de problèmes digestifs nécessitant la prise de médicaments qu'elle n'a pas pu prendre en prison.

Je vous demande de libérer Zahra Mohammadi immédiatement et sans condition du fait qu'elle est une prisonnière d'opinion détenue uniquement en raison de son militantisme pacifique au sein de la société civile. En attendant sa remise en liberté, je vous prie de veiller à ce qu'elle soit protégée de la torture et d'autres formes de mauvais

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



traitements, qu'elle puisse recevoir régulièrement la visite de ses avocats et de ses proches et bénéficier de soins médicaux adaptés, y compris tout traitement spécialisé dont elle pourrait avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 18 septembre 2019, sans que ses avocats n'en soient prévenus, Zahra Mohammadi a été conduite à la première chambre du Tribunal révolutionnaire de Sanandaj. Ses avocats et sa famille ont été alertés qu'elle était au tribunal et se sont rendus rapidement sur place pour protester contre la tenue d'une audience sans avis préalable. Son audience a alors été reportée à une date ultérieure mais aucune audience n'a eu lieu depuis lors, et le tribunal a renvoyé l'affaire devant le Bureau du procureur pour complément d'enquête. Zahra Mohammadi n'a rencontré ses avocats qu'une seule fois, près de quatre mois après son arrestation et après que la deuxième série d'interrogatoires en détention au secret ait pris fin le 16 septembre.

Pendant la période où Zahra Mohammadi était détenue au secret et soumise à des interrogatoires pendant plus de deux mois sans avoir accès à un avocat, sa famille a essayé de nombreuses reprises auprès de différents bureaux gouvernementaux à Sanandaj de savoir ce qui lui était arrivé. Lors d'une visite au bureau du ministère du Renseignement, la famille de Zahra Mohammadi a été autorisée à parler au téléphone avec la personne chargée d'interroger la jeune femme. Selon les informations reçues par Amnesty International, cette personne a dit à la famille de Zahra Mohammadi que celle-ci était privée de contact avec sa famille pour renforcer le niveau de pression exercé sur elle pour qu'elle signe les documents et accepte de travailler pour le ministère du Renseignement. Zahra Mohammadi serait autorisée à voir sa famille après avoir signé.

Depuis qu'elle a été détenue au secret, Zahra Mohammadi souffre de troubles gastriques pour lesquels le service médical de la prison avait prescrit un médicament, mais elle a indiqué que ce médicament lui donnait la nausée et que ses troubles continuaient. Elle souffre également de problèmes digestifs antérieurs à sa détention et pour lesquels elle doit suivre un régime particulier et une médication. Depuis son arrestation, elle n'a pas pu suivre ce régime spécial ni prendre ces médicaments. Sa famille a demandé qu'on lui fasse suivre des examens à l'hôpital, mais elle n'a pas eu de réponse.

Zahra Mohammadi dirige l'association socioculturelle Nojin, qui enseigne la langue et la littérature kurdes et mène d'autres activités au sein de la société civile. Avant son arrestation le 23 mai 2019, Zahra Mohammadi avait été soumise à plusieurs très longs interrogatoires au ministère du Renseignement. Le dernier avait eu lieu le 8 mars 2019, date à laquelle elle avait été interrogée pendant huit heures sans la présence d'un avocat ou d'une avocate.

En Iran, les minorités ethniques telles que les Arabes ahwazis, les Azéris, les Baloutches, les Kurdes et les Turkmènes font l'objet d'une discrimination systématique qui entrave leur accès à l'éducation, à l'emploi et à un logement décent. L'état d'abandon économique dans lequel ont été laissées les régions où une grande partie de la population appartient à une minorité ethnique n'a fait qu'accroître la pauvreté et la marginalisation. En Iran, le persan est la seule langue utilisée dans l'enseignement primaire et secondaire.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 décembre 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Zahra Mohammadi (elle)